

LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAUJANY AURA LIEU EN MAIRIE SALLE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 23 septembre 2016 à 19 heures 30

En application des dispositions de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire, cette séance est convoquée par Monsieur le 1^{er} Adjoint.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 29 juillet 2016
2. Maintien de l'Office de tourisme municipal dans le cadre de l'Acte II de la Loi Montagne
3. Renouvellement de la convention de mandat de gestion relative à la gestion de l'accueil et des états des lieux des gîtes communaux
4. Renouvellement du mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le Service d'Information Réservation Touristique (SIRT)
5. Gestion du Centre Estival du Collet : suites à donner à l'échéance de la convention au 31/10/2016
6. Bar-Brasserie du Pôle sports loisirs : suites à donner à la demande de résiliation du gérant
7. Les Hauts de la Drayre A – B et C : mode de gestion à l'échéance du contrat
8. Convention de mise à disposition pour l'utilisation de la patinoire et du gymnase au groupe scolaire Les Ardoisières à Allemont
9. Ressources humaines : examen des besoins d'emplois saisonniers hiver 2016/2017 et d'emplois contractuels dans les différents services communaux
10. Cotisation foncière des entreprises (CFE) : fixation d'un montant de base servant à l'établissement de la cotisation minimum
11. Usine du Pré des Prés : modification de la filière de traitement – demande de travaux supplémentaires : avenant n°1
12. Régie animations : intégration d'un nouveau tarif
13. Régie de recettes Les Hauts de la Drayre B : tarifs hiver 2016/2017 et printemps automne 2017

QUESTIONS DIVERSES

Fait à la Mairie,

Le 15 septembre 2016



Pour Le Maire empêché,

Marc Arnaud
Le 1^{er} Adjoint
Marc ARNAUD